

L'Ardenne méridionale SORT DU BOIS

➤ Présentation officielle du projet de parc naturel

➤ Neuf communes se sont associées dans un projet commun présenté ce 9 mars à Uclimont : Bouillon, Herbeumont, Bertrix, Paliseul, Bièvre, Vresse, Gedinne, Wellin et Daverdisse. Celui-ci représente deux démarches parallèles : le GAL (Groupe d'action locale) et l'Association

de projet (AP) en vue de la création du parc naturel de l'Ardenne méridionale.

Hélène Poncin pour le GAL et Thierry Jaumain pour l'AP en sont les coordinateurs. Un GAL est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ru-

raux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen Leader dont les fonds sont distribués au niveau du GAL.

Le territoire de l'Ardenne méridionale couvre 2 provinces (Namur et Luxembourg), représente 35.727 habitants, est occupé par 60 % de forêts et 31 % de surface agricole dans 2 zones agro-géographiques (Ardenne

et Famenne) et est alimenté par 3 sous-bassins hydrographiques (Lesse, Semois et Meuse-Amont ou Houille).

L'objectif est de construire un territoire de projets en vue de le dynamiser sur base des atouts et besoins communs. Le GAL (asbl) regroupe des élus locaux et des représentants d'établissements publics, des entre-

L'objectif est de construire un territoire de projets

prises ou des associations. L'origine est le caractère transprovincial de ce territoire et pourquoi pas y associer des municipalités françaises.

ACTUELLEMENT 4 PROJETS sont

validés par l'UE et la Région : agriculture-sylviculture, tourisme, insertion socio-professionnelle et communication. Un 5^e est en passe de l'être. La seconde démarche est le parc naturel (à ne pas confondre avec une réserve naturelle) qui est un territoire rural d'un intérêt biologique, géographique, historique ou culturel important soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. L'AP est une structure publique qui a pour mission de créer ce parc naturel qui devrait être reconnu par le gouvernement wallon avant fin 2018.

JDC



➤ Les bourgmestres et représentants des communes de l'Ardenne méridionale. © DE CONINCK

GAL et Association de projet, UNE SEULE LIGNE GRAPHIQUE

➤ À la découverte du logo de l'Ardenne méridionale

➤ Le GAL et l'Association de projet se sont donnés un nom commun. Il est rassembleur, basé sur une identité partagée. Il exprime la volonté de mettre en avant le territoire plutôt que les structures.

Le logo pourra servir aussi bien pour le GAL, pour l'Association de projet et plus tard pour le parc naturel. Cette identité visuelle unique pour le territoire, sera donc déclina-ble pour chaque structure. L'empreinte digitale exprime la présence humaine sur le ter-



ritoire, pour se différencier d'une réserve naturelle, pour indiquer que l'homme a de tout temps marqué le territoire de son empreinte (l'occupation du sol, les patrimoines, l'histoire...) et

veut montrer la direction que veut prendre l'Ardenne méridionale : une politique de développement volontariste, des projets, pour et par ses habitants et ses acteurs. Le côté visuel, accrocheur et original est différent des représentations

habituelles de l'Ardenne.

COMME SON TERRITOIRE l'empreinte est unique. Les couleurs des sillons mettent en évidence certaines spécificités du territoire. Le bleu met en valeur les méandres des rivières et l'importance de l'eau

tandis que le gris représente le sous-sol ardennais et les feuilles de schiste et d'ardoise, les rochers et le patrimoine des bâtiments. Le vert rappelle l'occupation du sol, l'importance des forêts, rési-

neuses (vert foncé) et feuillues (vert moyen), et de l'agriculture d'élevage (prairies vert tendre). On peut également y trouver visuel-

lement des courbes de niveau illustrant la différence d'altitude au sein du territoire, des cermes de bois en lien avec la présence de la forêt mais aussi une cible amenant le regard au centre du logo, en lien avec la thématique du GAL : "recentrer le territoire".

JDC

XRESSO



Hélène Poncin
Coordinatrice du
GAL

JDC

"Nous avons des projets budgétisés jusqu'en 2020"

1 Le GAL et l'Association de projet êtes complémentaires

"Le GAL existe depuis 2016 et va apporter le financement pour des projets via des fonds européens du programme Leader. Actuellement le parc est en retrait, l'Association de projet aura pour mission la création du parc naturel dans lequel les projets initiés par le GAL seront mis en œuvre."

2 "Nous avons des projets budgétisés jusqu'en 2020. Sur les +/- 1.500.000 € prévus 90 % viennent de l'Europe et de la Région (45 % chacun) et 10 % des communes."

3 De quel genre de projet s'agit-il ?

"Nous avons un projet de création de coopérative agricole, un autre d'installation d'un atelier de découpe à l'abattoir de Gedinne ou un projet de diversification agricole avec de la culture de chanvre industriel... mais il y en a d'autres."

Interview > Jacques De Coninck